Educateurs, nous privilégions toujours le dialogue à la sanction.

Un directeur d'école d'Argenteuil, fait l'objet d'une procédure de licenciement de la part de la mairie pour un différend survenu dans le cadre de ses fonctions d'animateur sur le temps du midi. Le motif avancé ne justifie nullement la sanction annoncée. Le licenciement est disproportionné au regard du reproche formulé et le procédé utilisé interroge sur les intentions réelles de la mairie.

Au-delà de la situation individuelle de ce directeur, bien connu sur Argenteuil pour son engagement à défendre les valeurs de l'Ecole Publique, les élèves et les enseignants, cette décision est particulièrement emblématique et risque d'ouvrir une voie extrêmement dangereuse pour l'ensemble des enseignants de cette commune et du Val d'Oise : **il n'est pas admissible qu'un enseignant, directeur d'école de surcroît, puisse être ainsi « remercié » après 31 ans de service auprès de la mairie, pour un motif aussi sujet à caution et dans des conditions aussi discutables. Il en va de la crédibilité de la fonction d'enseignant et de la charge de directeur auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.**

Attaché au dialogue et soucieux de rétablir au plus vite un climat serein dans l'école, le SNUipp a multiplié les contacts de toute nature pour tenter d'obtenir une mesure gracieuse et l'annulation de cette sanction de la part du maire d'Argenteuil qui, jusqu'à présent, n'a pas répondu favorablement à cette demande.

Cette situation nous contraint à faire appel à une réaction collective et à entreprendre parallèlement une démarche de recours au Tribunal Administratif.

Nous demandons au Maire d'Argenteuil de répondre favorablement à la démarche du SNUipp en réexaminant sa position et en annulant cette mesure disciplinaire entreprise à l'encontre de Jean Michel Polge afin de retrouver, dans le respect de toutes les parties, des relations normales et sereines entre l'école et la municipalité.

Nom	Prénom	Signature

Merci de signer et faire signer massivement cette pétition et de la renvoyer à la section départementale du SNUipp.
26, rue F. Combe 95014 Cergy Cedex (tél : 01 30 32 21 88 fax : 01 30 32 39 12)